



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### PREMA ULTRA HIGH PERFORMANCE MOUNTING PASTE

Date de révision: 29.03.2023 Code du produit: 00623-0021 Page 1 de 8

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

PREMA ULTRA HIGH PERFORMANCE MOUNTING PASTE

Art.-No.

PHPP (SKU 2201600), PHPP-blue S (SKU 2201750)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/du mélange

Pâte d'assemblage des pneus

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 Société:
 PREMA GmbH

 Rue:
 Aspertsham 40

 Lieu:
 D-94081 Fürstenzell

 Téléphone:
 +49 (0) 8502 917 150 0

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Conseils supplémentaires

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur

# 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

### Caractérisation chimique

Préparation savonneuse sans silicones ou sans huiles minérales

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

### Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### PREMA ULTRA HIGH PERFORMANCE MOUNTING PASTE

Date de révision: 29.03.2023 Code du produit: 00623-0021 Page 2 de 8

# Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

### Après ingestion

Priez de laisser la personne affectée vomir elle-même (sans la forcer!) si nécessaire.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répété ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO2), eau pulvérisée.

Sable

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde et dioxyde de carbone

# 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

### Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

# Pour les non-secouristes

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Pour les secouristes

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour la rétention

Pas de mesures particulières nécessaires.



PREMA GmbH

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### PREMA ULTRA HIGH PERFORMANCE MOUNTING PASTE

Date de révision: 29.03.2023 Code du produit: 00623-0021 Page 3 de 8

### Pour le nettoyage

Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pâte d'assemblage des pneus

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

# Conseils supplémentaires

Donnée non disponible.

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

# Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

# Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en caoutchouc naturel, epaisseur de la couche minimum 0.6 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Lapren 706> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# PREMA ULTRA HIGH PERFORMANCE MOUNTING PASTE

Date de révision: 29.03.2023 Code du produit: 00623-0021 Page 4 de 8

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

ues et chimiques essentielles
Pâteux
Bleu
Douce
10,5
50 - 55 °C
n.d.
n.d.
n.d.
Pas de combustion auto-entretenue
n.a.
n.d.
n.d.
n.d.
n.a.
n.a.
n.d.
n.d.
1 g/cm³
n.a.
Complètement miscible
n.d.
0 %
< 30 %

# 9.2. Autres informations

Donnée non disponible



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### PREMA ULTRA HIGH PERFORMANCE MOUNTING PASTE

Date de révision: 29.03.2023 Code du produit: 00623-0021 Page 5 de 8

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et Dioxyde de carbone

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

# Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

# 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### **Autres informations**

L'inhalation de vapeurs peut causer une légère irritation de la membrane muqueuse.

Une exposition répété ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

Si maniè de facon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

# 12.2. Persistance et dégradabilité



PREMA GmbH

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### PREMA ULTRA HIGH PERFORMANCE MOUNTING PASTE

Date de révision: 29.03.2023 Code du produit: 00623-0021 Page 6 de 8

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

# 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

### Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

# L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Le produit n'est	pas un produit da	ingereux selon cet	te réglementation de
--------------------------	------------------	-------------------	--------------------	----------------------

transport.

**14.2. Désignation officielle de**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u> Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### PREMA ULTRA HIGH PERFORMANCE MOUNTING PASTE

Date de révision: 29.03.2023 Code du produit: 00623-0021 Page 7 de 8

14.3. Classe(s) de danger pour le Le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

transport de l'ONU:

tiansport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2004/42/CE (COV):

< 30 %

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,9,11,12,15.



PREMA GmbH

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### PREMA ULTRA HIGH PERFORMANCE MOUNTING PASTE

Date de révision: 29.03.2023 Code du produit: 00623-0021 Page 8 de 8

## Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)